

## FCO : la position de l'AVEM

En septembre 2015 était confirmé dans un élevage de l'Allier, un premier foyer de FCO sérotype 8. Le virus en circulation montrait plus de 99,9% d'homologie génétique avec la souche ayant circulé en 2008. Il s'agit probablement d'une résurgence de l'épisode de 2008 avec une circulation à bas bruit.

Pour les signes cliniques de la maladie et les autres questions que vous pouvez vous poser sur les vecteurs, les virus ou l'immunité, nous vous invitons à lire ou relire les documents mis en ligne sur le site de l'AVEM ([www.avem12.org](http://www.avem12.org)). Les principaux signes sont l'hyperthermie, amaigrissement, perte de production, œdème de la face, salivation et muqueuses fortement congestionnées.

Au 25 février 2016, 210 foyers ont été confirmés. Il y a 2 foyers en Aveyron et un dans le Lot déclarés suite à une suspicion clinique sur ovins.

La plupart des cas de cet automne sont des bovins et détectés sur PCR pour exportation.

La zone règlementée s'étend vers l'Ouest, en raison des nouveaux cas.

La zone saisonnièrement indemne (ZSI) concerne les départements sans circulation virale et où le vecteur est inactif.

L'Aveyron et la Lozère sont en période d'inactivité vectorielle mais n'est pas classé en ZSI.

Cet hiver, l'Aveyron, l'Hérault et le Gard restent une zone règlementée.

### IL FAUT VACCINER

Nous n'avons pas connu la FCO en 2008 à 2012 car nous avons bénéficié très rapidement des vaccins.

Les élevages impactés en 2007/2008 sur le Nord et l'Est de la France ont été enquêtés par l'institut de l'élevage : surmortalité brebis de 8% **ET béliers de 10%**

L'intérêt de la vaccination se pose surtout en terme de risque sur la fertilité des brebis et des béliers si le contact avec le virus survenait pendant la gestation. La forte hyperthermie (température souvent > 41° C au lieu de 39° pour la normale) et l'action propre du virus peuvent déclencher la perte des embryons ou fœtus (et des malformations).

La dynamique des populations de Culicoides sera difficile à prévoir pendant le printemps et l'été 2016. Du nombre de moucherons infectés dépendra la contamination des troupeaux à ces périodes de forte activité vectorielle.

Les cas isolés de FCO plus l'inactivité vectorielle font que les animaux ne sont pas en contact avec le virus et ne peuvent développer une immunité avant la période de lutte.

C'est pourquoi, compte tenu aussi de la fragilité économique de nos élevages, l'AVEM conseille de vacciner les troupeaux pour prévenir les risques liés à l'infertilité.

Notre position n'a pas changé par rapport à 2008. Les troupeaux n'ont plus d'immunité car les animaux restant vaccinés à cette période sont peu nombreuses (plus sur bovins) et l'immunité naturelle avec une circulation à bas bruit est incontrôlable.

Il faut savoir aussi qu'en cas de mortalité ou de problème de reproduction lié à la maladie, il n'y aura pas de prise en charge pour les troupeaux non vaccinés.

L'AVEM conseille mais chaque éleveur décidera en conscience de vacciner ou pas.